## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°65/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le vendredi 18 octobre 2019

<u>Présents</u>: M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.

Excusés: M. BOUSSAT André, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée donne pouvoir à Mme Séverine CAMPS, Mme Odile PIC donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ.

Secrétaire de séance : M. Henri SANCHEZ.

<u>Objet</u>: Désignations de deux personnes qualifiées titulaires et de deux personnes qualifiés suppléantes en matière d'aménagement forestier pour siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) d'Argelès-sur-Mer, Elne, Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien

Monsieur Le Maire fait connaître que par lettre du 21 juin 2019 Madame La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales l'a invité à désigner deux propriétaires forestiers de la Commune titulaires et deux propriétaires forestiers de la Commune suppléants pour siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) d'Argelès-sur-Mer, Elne, Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien.

Monsieur Le Maire précise que l'article L.121-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime prévoit que dans le cas de la réalisation d'un état de fonds incultes ou manifestement sous exploités tel que prévu à l'article L.125-5 la CCAF ou CIAF est complétée de deux propriétaires forestiers de la Commune désignés par le Conseil Municipal et deux suppléants. Toutefois à défaut de propriétaires forestiers, en nombre suffisant, les membres titulaires ou suppléants sont désignés, selon les mêmes modalités parmi des personnes qualifiées en raison de leur expérience en matière d'aménagement forestier.

Monsieur Le Maire propose pour siéger à la CIAF de désigner comme membres titulaires :

- Madame DUSART Marie Chargée de mission au Syndicat des propriétaires fonciers,
- Monsieur PEYRE Serge Chargé de mission Forêt et Département.

## comme membres suppléants :

- Monsieur LECONTE Benoît Ingénieur responsable Aude/P.O. Centre Régional de la propriété forestière,
- Monsieur PIAZZETTA Renaud Directeur de l'Institut Méditerranéen du Liège.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité:

- DÉSIGNE en application de l'article L.121-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime quatre personnes qualifiées en raison de leur expérience en matière d'aménagement forestier, tous de Nationalité Française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales jouissant de leurs droits civiques et ayant atteint l'âge de la majorité pour siéger à la CIAF.

Ont été désignés en qualité de membres titulaires de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier :

- Madame DUSART Marie Chargée de mission au Syndicat des propriétaires fonciers,
- Monsieur PEYRE Serge Chargé de mission Forêt et Département.

Ont été désignés en qualité de membres suppléants de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier :

- Monsieur LECONTE Benoît Ingénieur responsable Aude/P.O. Centre Régional de la propriété forestière,
- Monsieur PIAZZETTA Renaud Directeur de l'Institut Méditerranéen du Liège.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

Certifié exécutoire compte tenu de Sa transmission en Préfecture Sa notification Sa publication Le 25 octobre 2019